

SAMEDI
20
NOVEMBRE
1943
83^e ANNEE
N° 87

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis — DE : A. COUESLANT † (1863-1942)

La leçon sera-t-elle profitable à d'autres ???

Un producteur du Cher vendait ses pommes de terre 10 fr. 50 le kilo. Il est condamné à 6 mois de prison et 150.000 francs d'amende.

Devant le tribunal correctionnel de Guéret a comparu récemment le nommé Coriolle Louis, boucher à Prévéranges (Cher), qui, en qualité de producteur, avait vendu dans la Creuse des pommes de terre au prix exorbitant de 10 fr. 50 le kilo. Coriolle a été condamné à six mois de prison et à 150.000 fr. d'amende. En outre, le tribunal a ordonné la confiscation des 10 tonnes de pommes de terre qui étaient encore en possession de l'accusé.

Aux détaillants de vins à appellation d'origine
Le délégué départemental du C.C. R.B. communique :
La loi n° 617 du 8 novembre 1943 impose aux détaillants de vins à appellation d'origine la tenue d'un registre d'entrées et de sorties. En voici le texte :

Art. 1^{er}. — Les détaillants de boissons qui achètent, détiennent en vue de la vente, mettent en vente ou vendent des vins, vins doux naturels, vins de liqueur ou eaux-de-vie assortis d'une appellation d'origine sont tenus de posséder un registre spécial, dont la représentation peut être exigée par les employés des contributions indirectes et par les agents chargés de la répression des fraudes.

Art. 2. — Ce registre doit être conservé pendant cinq ans et mentionner distinctement, appellation par appellation et par nature de produits :
1^o Les quantités de vin, doux naturels, vins de liqueurs ou eaux-de-vie assortis d'une appellation d'origine possédées par les détaillants de boissons lors de l'entrée en vigueur du présent décret et celles reçues ultérieurement, ainsi que la couleur, les numéros, dates et bureaux d'émission des pièces de régie de ces dernières quantités ;
2^o Les quantités de ces mêmes boissons utilisées sur place, vendues ou livrées ainsi que, s'il y a lieu, l'indication du numéro et de la date des pièces de régie levées pour les accompagner.

Les inscriptions doivent être faites au fur et à mesure des réceptions, utilisations ou livraisons ; elles doivent être totalisées mensuellement. Toutefois, les livraisons à emporter dans les limites utilisées ou consommées sur place peuvent faire l'objet d'une inscription globale en fin de journée.

Art. 3. — Pour la vérification du registre, les boissons peuvent être recensées. Sauf justifications probantes fournies par le négociant, si cette opération fait ressortir des manquants supérieurs à 5 p. 100 des quantités inscrites aux entrées depuis le précédent recensement, ces manquants sont réputés provenir de manœuvres irrégulières.

Art. 4. — Pour servir au contrôle des inscriptions portées aux entrées et aux sorties du compte, les détaillants de boissons doivent mettre à la disposition des agents l'intégralité de leurs écritures commerciales.

Art. 5. — Les détaillants visés à l'art. 1^{er} sont tenus de conserver pendant cinq ans les titres de mouvement afférents aux vins, vins doux naturels, vins de liqueur et eaux-de-vie bénéficiant d'appellations d'origine qu'ils ont reçus et, en outre, s'ils s'agit de restaurateurs ou d'hôteliers, les fiches d'addition des repas ayant comporté le service de boissons de l'espèce.

Art. 6. — Les infractions aux dispositions de la présente loi sont punies des peines édictées par l'article 22 de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine.

population de deux siècles (1650-1850). Puis il fait circuler des diagrammes montrant l'évolution de la population dans les cantons du Lot et leur dépeuplement rapide et constant depuis 1865.

M. d'Alauzier indique que dans la salle capitulaire de l'église St-Sauveur de Figeac, il a toujours existé, au moins depuis le xv^e s., un autel dédié à Notre-Dame de Pitié (d'après les archives notariales du Lot). Puis il demande si, dans certaines régions du Lot, on désigne les jours de la semaine par « lus, mars... », au lieu de « dilus, dimars », etc.

Mme Jo-Delpech donne lecture d'une poésie sur Larroque-des-Ares.

La prochaine séance aura lieu le 6 décembre et tiendra lieu d'Assemblée générale.

La Société des Etudes décline qu'en présence des décisions annoncées par la presse.

Considérant :
Que le Quercy est une vieille province ayant connu depuis les Gaulois de Lutetius, son unité, sa langue maternelle, et ayant un même passé riche de gloires et de tristesses ;

Que la Société a été fondée précisément pour faire revivre ce prestigieux passé, le défendre contre l'oubli et ainsi ranimer l'amour de ses habitants pour leur petite patrie ;

Que la décision rattachant le nord du département à la région de Limoges enlèverait au Quercy les cantons les plus riches de souvenirs historiques et archéologiques et irait ainsi contre le but que la Société se propose ;

Qu'il est de son intérêt que le Lot en deux régions soit de nouveau considérée et prie respectueusement M. le Commissaire au Tourisme de vouloir bien se former qu'une seule unité touristique de ce qui reste du Quercy après l'amputation de ce Pays faite pour le Tarn-et-Garonne.

CHRONIQUE DU LOT

LE « CHANT DE LA TERRE » Société des Etudes du Lot

Séance du 8 novembre 1943
Présidence de M. TRAGUE
Présents : MM. d'Alauzier, Bousquet, Calmon, D^r Cany, Delfau, Mme Jo-Delpech, MM. Fayt, Fourgous, Gary, Ichas, Lucie, Lury, M^{rs}, Intendant Général Mazars, Montel, Moulinière, Pouget, Prat, Chanoine Sol, Teyssonières, Thévenin.
Excusés : MM. l'abbé Tulet et Laubat.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections comme membre perpétuel de M. Anstet, comme membre résident de Mme Jo-Delpech, de MM. Conquet, Lavayssière et R. Nonjoul ; comme membres correspondants de MM. Decros, J. Delmas, Désarnaud, Commandant Faugeron, D^r R. Marc, P. Marc, L. Pélassier, Piazza, D^r Redoules et Sémirot.
Présentation : comme membre résident de M. Louis Malvy, négociant à Cahors, rue Feydel, à Cahors, par MM. Lucie et Calmon ;

comme membres correspondants de M. Pierre de Valon, lieutenant-colonel en retraite à Catus, par MM. François de Valon et Calmon ;
— de M. Gilbert Picou, artisan poète à Cazals, par MM. l'Intendant Général Mazars et J. Calmon ;
— de M. Ruayres, inspecteur primaire à Figeac, par MM. le Chanoine Sol et Fourgous.

Condolances : M. le Secrétaire Général fait part du décès de Mme Couderc, de M. Delmas, président du S.I. de Figeac, et de M. Crochard, et adresse à leurs familles, au nom de la Société, ses sincères condoléances.
Dons : de l'auteur, M. Henri Puget, conseiller d'Etat, une plaquette sur « Le nouveau droit de l'urbanisme » ; ses principes généraux ;
— de M. Jean Libert, un ouvrage de M. le Chanoine Léon Mahieu sur « Un vicarier général sous la Restauration et la Monarchie de Juillet. Vie de M. l'abbé Libert, professeur au Grand Séminaire de Cambrai, vicarier général de Rouen » ;
— de Mme Bel, un programme et invitation de la Soc. des Lettres et Arts de « Haute-Auvergne » pour une conférence faite au grand amphithéâtre de la Sorbonne, le 2 mars 1926, par M. J. Fourgous, sur « Paysages et tableaux cantaliens » ;
— du D^r Cany, une plaquette intitulée : Chapiteaux énigmatiques (Chambon du Lac) ;
— de M. Daray, de Cahors, de documents relatifs aux communes de Cabrerets, Cours, St-Sernin, Flaugnac (xviii^e s.).

La Société remercie chaleureusement les donateurs.
M. le Secrétaire Général annonce que les cahiers de M. Fourgous, sur l'histoire de Cahors, vont paraître avec texte développé et illustré de documents inédits.
M. Calmon dépose sur le bureau le n° 14 (août-septembre) de la Revue « Quercy ».

Puis il signale, dans le Courrier du Centre, du 20 octobre, un article de Léon Lafage sur le « Vin nouveau... Comment un vigneron quercynois (J. Rivals) planta à Fontainebleau la fameuse Treille du Roi » ;
— dans le Petit Journal, du 30 septembre, un autre article du même, « Le Livre et l'Épi », où il est notamment question de Lefranc de Pompignan, dans sa gentilhommière de Caix en Quercy ;
— dans le Journal des Débats, des 9-10 octobre, un article du Chanoine Sol, sur le « Pardon de Roc-Amadour » ;
— dans la Revue de la Haute-Auvergne, XXX, 1939-1942, une étude de F. Jalencques, sur le château de Seigneurie de Boisset en Carladès, un Hugues de Boisset fut directeur de la Monnaie de Figeac en 1349 et son fils Guirbert fut abbé de cette ville en 1377...

Puis il donne lecture de deux poésies, l'une de Mme Jo-Delpech, « Le Pays natal », et l'autre de M. Laubat, « Fantaisie sur le jardin ».

En réponse à une question de M. Gaignebet il est précisé que le diocèse de Cahors s'étendait sur plusieurs paroisses du Périgord et du Bas-Rouergue ; mais les limites administratives (provinces et sénéchaussées) ne coïncidaient pas avec celles des diocèses. Les limites septentrionales du département du Lot sont les anciennes limites administratives de la province de Quercy, partie de la Généralité de Montauban. En particulier Ste-Mondane et le château de Fénelon étaient bien du diocèse de Cahors, mais de la sénéchaussée de Sarlat et ne peuvent être dits en Quercy.

M. le Président donne lecture d'une carte de M. A. Rigaudières, retiré à Brive, où il prend congé des membres de la Société.

M. le Chanoine Sol demande à connaître des floraisons anticipées auxquelles seraient attachées des légendes.
M. Gary signale qu'il a acheté des documents intéressants la région de Martel et un terrier de Larroque-Toirac de 1472. Il signale la reproduction d'un portrait de Clément Marot, jeune, par Le Tittien.

M. Lucie donne communication d'une note sur les mainteneurs de la tournerie à St-Cirq-la-Popie.

M. Montel lit un sonnet : Le Rédempteur, dont il est l'auteur.

M. Prat fait un exposé sur la démographie dans le Lot. Il indique que si l'on peut suivre aisément le mouvement de la population depuis 1786, cela est beaucoup plus difficile pour la période antérieure par suite de la rareté des documents. D'après ceux déconvertis dans les registres de La Roque-des-Ares, il y avait, en 1690, 270 habitants à La Roque et 185 à La Magdelaine. La population de ces villages dépassa 550 au milieu du xix^e siècle pour tomber à moins de 200 de nos jours. Il estime que, connaissant le nombre de communiant d'un petit village du Lot sous l'Ancien Régime, on peut avoir une idée de la population en majorant le chiffre des communiant d'un peu plus de la moitié. Enfin il indique que les petits villages du Lot, à l'exclusion de ceux dont la population s'est accrue ou même maintenue, ont perdu, en moins d'un siècle (1860-1940), leur accroissement de

IMPREVOYANCE

« Le maintien de l'ordre est la condition de notre salut », disait l'autre jour le président Laval aux premiers présidents des cours d'appel réunis autour de lui.
Le Gouvernement ne s'est pas contenté de répandre cette parole de vérité et d'exiger de tous les fonctionnaires qu'ils accomplissent scrupuleusement et courageusement leur devoir. Le Gouvernement a agi et ne cesse d'agir, comme le révèle et le prouvent les découvertes de nombreux complots séditieux et l'arrestation d'un grand nombre de terroristes. Magistrats et agents des diverses polices remplissent leur tâche difficile et périlleuse ; notre devoir à tous est de leur rendre hommage dans ces circonstances.
Mais que penser de ceux qui, ayant par leurs propagandes excités tous ces gens à la rébellion, leurs fournissent des armes pour commettre des forfaits ? Il n'est pas douteux que des consignes, des ordres même sont propagés par des radios étrangères et que le pillage, l'incendie et le meurtre sont perpétrés selon un plan concerté. Que l'esprit du bolchevisme russe inspire de pareilles manœuvres, nul n'en peut douter ni en être surpris.

Mais que le Gouvernement de Grande-Bretagne s'en fasse le complice, voilà ce qui déconcerte tous ceux qui croyaient connaître l'Angleterre et les Anglais.
Comment une nation qui se flatte de vivre selon les plus hauts principes de la civilisation occidentale, peut-elle s'abaisser jusqu'à encourager les crimes ? Comment le Gouvernement de cette nation peut-il être assez imprévoyant pour se faire l'instigateur de ces actes de violence et de rapine ? Croit-il donc être immunisé contre le mal qu'il répand chez les autres avec une sorte de cynisme désinvolte ? Le terrorisme passera le détroit, à n'en pas douter, et les Anglais en seront plus tard réduits à se défendre contre les maux qu'ils auront communiqués à l'Europe, notamment à la France.
Comment faire appel à la raison de ceux qui s'exposent à ces dangers si tout appel à leur sentiment d'humanité reste vain ?
L'Europe de demain s'appliquera à vivre dans l'ordre, c'est-à-dire selon les règles d'une justice supérieure. La Russie bolchevique et l'Angleterre démocratique semblent vouloir s'opposer à ce progrès.

En Afrique du Nord

Les indigènes et Français d'Afrique du Nord appartenant aux classes de 1939 à 1943 vont se faire recenser pour le service militaire.

Attentat terroriste

Le général Philippon, du cadre de réserve, regagnait son domicile, rue Lamarek, à Toulouse, lorsqu'il fut rejoint à l'angle de la rue Ozanne et des Allées Saint-Michel par deux cyclistes qui déchargèrent leurs revolvers sur lui.

Atteint mortellement de cinq balles à la nuque, le général Philippon devait succomber peu après.

L'entrevue

Roosevelt-Churchill-Staline
Sur la base d'informations de source américaine, la presse soviétique annonce que l'entrevue Roosevelt-Churchill-Staline serait imminente.

Selon des informations du Caire, le luxueux palace « Mena House », qui se trouve à proximité des Pyramides, serait actuellement rénové de fond en comble en vue d'une importante conférence. On met ce fait en relation avec les bruits circulant sur la rencontre des trois hommes d'Etat.

Le certificat de combattant de la guerre 1939-1940

Le Secrétariat général des anciens combattants annonce que va paraître incessamment au « Journal Officiel » un décret déterminant les conditions dans lesquelles sera délivré le certificat de combattant de la guerre 1939-1940.

Ce sont les offices départementaux des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation qui seront chargés d'examiner les demandes des intéressés.

En peu de mots...

● En Seine-et-Marne, les services agricoles ont assisté, ainsi que de nombreux agriculteurs de la Brie, aux essais d'un nouveau tracteur à gazogène qui permettra d'effectuer les travaux agricoles dans les meilleures conditions.

● Des facilités nouvelles sont désormais accordées aux travailleurs français en Allemagne pour se marier sans avoir à quitter leur emploi. Des facilités leur sont également accordées pour les procédures de divorce.

● Le tribunal correctionnel de Condom a condamné à 2 mois de prison et 200.000 francs d'amende, la femme Bienz et le nommé Simon Courtier à 2 mois de prison et 90.000 francs d'amende pour hausse illicite sur l'Armagnac.

● Le Brésil a célébré sa fête nationale. On rappelle à ce sujet que la République brésilienne a été formée en 1889.

● Trois bandits armés ont fait irruption au bureau des chèques postaux de Bruxelles et se sont emparés d'une somme de 14 millions de francs.

● L'Argentine a retiré des Etats-Unis une partie de ses avoirs en or. On a refusé de préciser la somme ainsi retirée et les raisons de ce retrait.

● Les correspondants des journaux suisses à Milan font savoir que M. Mussolini a quitté l'Italie du Nord pour se rendre en Allemagne, où il doit rencontrer le chancelier Hitler.

● Le champion de ski, Louis Agnel, de Chamonix, a été victime d'un accident mortel. Il était âgé de 23 ans.

Un délégué à la Propagande est victime d'un attentat

M. Bonamy, ancien gouverneur des Colonies, délégué départemental à l'Information et à la Propagande, a été victime d'un attentat terroriste, près de son domicile, à trois kilomètres de Muzillac.

Après avoir assisté à une conférence à la préfecture de Vannes, M. Bonamy regagnait son domicile, au manoir de Boissignan, lorsque, à 18 h. 15, à l'instant où il venait de descendre de voiture pour ouvrir le portail qui donne accès à sa propriété, il fut abattu par plusieurs rafales de mitraillette. Les fils téléphoniques avaient été coupés sur la route qui conduit de Boissignan à Muzillac. La serviette de M. Bonamy a disparu.

Un nouveau billet de 10 francs

La banque de France met en circulation un nouveau billet de 10 francs. Au recto de la vignette, un ouvrier mineur portant un pic sur l'épaule est figuré sur un fond constitué par les bâtiments industriels d'une exploitation ouvrière. Dans la partie droite apparaît en filigrane la tête d'un guerrier casqué inspirée d'une œuvre de la sculpture française du xv^e siècle, conservée au musée d'Orléans.

Au verso, la gravure représente une femme dans la campagne portant un enfant et dont la silhouette se profile sur un paysage rustique reproduisant le village de Bazouges, dans la Sarthe.

Une exposition d'art français à Madrid

Une exposition d'art français moderne a été inaugurée mardi à Madrid au Musée d'art moderne. Le ministre espagnol de la culture, Ibanez Martin, et l'ambassadeur, Pietri, ont présidé la cérémonie. — Inter France.

Les fumeurs auront-ils des étrennes ?

Depuis que le tabac est rationné, la Régie, par une attention délicate, a accordé tous les ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un supplément aux consommateurs.
Aurons-nous cette fois-ci encore une double décade à la fin de décembre ? Telle est la question que les fumeurs se posent ! Souhaitons qu'ils aient satisfaction !

Le déficit de la vente du pain

Un décret qui va paraître à l'« Officiel » ouvre au budget de l'économie nationale et des finances un crédit supplémentaire de 2 millions pour couvrir le déficit de la vente du pain.

Par décision du Comité d'organisation de la Presse, les journaux et périodiques ne peuvent pas augmenter le nombre de leurs abonnés existant au 15 novembre. Les abonnements nouveaux ne pourront être acceptés qu'en remplacement d'abonnements non renouvelés à leur expiration par leurs titulaires actuels. La durée minimum des abonnements est, d'autre part, fixée à 6 mois.

Collectionneur achète OBJETS CHINOIS, TAPIS D'ORIENT, DEFENSES D'IVOIRE. Ecrire : DUBOIS, 1, rue des Capucins, Cahors.

Comité des Céréales
De l'« Officiel », par arrêté, M. Pons est nommé président, et M. Estival, vice-président, du Comité départemental des Céréales du Lot.

IL RESTE A SAVOIR ce qu'on a à répondre

Il est vraisemblable qu'en enlevant au Lot ses plus belles richesses touristiques pour les donner à la Corréze, les promoteurs et auteurs de cet acte remarquable croyaient qu'il ne soulèverait aucune difficulté. L'opération devait s'accomplir sans douleur. L'amputé ne sentirait rien ou du moins ne se plaindrait pas; quant au bénéficiaire, il se garderait de manifester une joie trop bruyante de peur d'attirer l'attention.

Il n'en ira pas ainsi et ils doivent commencer à se rendre compte que cela n'ira pas tout seul et qu'il faudra tout de même en venir à s'expliquer.

En tout cas, les Lotois ne sont pas disposés à se laisser faire.

Nous avons dit comment le docteur Barret de Nazaris avait décliné une première fois — alors qu'il ignorait encore l'acte spoliateur — la charge de délégué départemental du tourisme pour le Lot.

Depuis lors, le Comité Régional de Toulouse délègue auprès de lui un envoyé spécial pour le décider à revenir sur son refus. Et voici le texte de la lettre qu'en date du 25 octobre, notre concitoyen a adressé au Secrétaire dudit Comité :

« Monsieur,
« Comme suite à votre visite, je tiens à vous exprimer combien je suis honoré de votre démarche et ne puis que vous confirmer les raisons pour lesquelles j'ai cru devoir décliner les fonctions de délégué départemental pour le Lot, savoir : mes occupations professionnelles et sportives et la crainte de ne pouvoir me consacrer à cette nouvelle tâche avec tout le zèle désirable.

« Vous avez bien voulu m'assurer que Monsieur le Commissaire Général aurait tenu à ce que je revienne sur ma décision. Malgré la satisfaction d'amour-propre que me procure un tel désir, j'aurais maintenu ma décision si une question brûlante n'agitait en ce moment le Syndicat hôtelier et le Syndicat d'initiative de Cahors, le département du Lot ayant été spolié de la majeure partie de ses ressources touristiques par le rattachement de neuf cantons du Haut-Quercy à la région de Brive.

« Si Monsieur le Commissaire Général peut bien redonner à notre département les neuf cantons précités, je veux bien assumer les charges et les devoirs de délégué départemental. Car je ne doute pas, qu'en apportant un tel cadeau d'avè-

ment, je ne trouve facilement les gens de cœur capables de me secondier activement.
« Je suis désolé de proposer mes services sous cette forme de marché, mais je n'ai point le choix et je puis vous assurer qu'il est honnête.
« Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes salutations distinguées et l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Signé : BARRET DE NAZARIS. »

La question est ainsi bien posée et d'ailleurs qu'aurait à faire un délégué au tourisme dans un département auquel on aurait enlevé toutes les possibilités touristiques ? A quoi bon créer une fonction à qui on enlève par avance toute raison d'exister ?

La réclamation si justifiée du docteur de Nazaris n'est pas la seule qui se soit produite ces jours derniers. Il appartenait aussi à la Société des Etudes du Lot, sans quitter le domaine qui est le sien, de faire entendre sa voix. C'est ce qu'elle a fait dans sa séance du 8 novembre dernier où elle adopta le vœu dont voici le texte :

« Considérant,
« Que le Quercy est une vieille province ayant conservé depuis les Gaulois de Luctérius son unité, sa langue maternelle et ayant un même passé riche de gloires et de tristesses ;
« Que la Société des Etudes a été fondée précisément pour faire revivre ce prestigieux passé ; le défendre contre l'oubli et ainsi ranimer l'amour de ses habitants pour leur petite patrie ;
« Que la décision rattachant le nord du département à la région de Limoges enlèverait au Quercy les cantons les plus riches en souvenirs historiques et archéologiques et irait ainsi contre le but que la Société se propose,
« Emet le vœu
« Que la décision qui a partagé le Lot en deux régions soit de nouveau considérée et prie respectueusement Monsieur le Commissaire au Tourisme de vouloir bien ne former qu'une seule unité touristique de ce qui reste du Quercy après l'amputation de ce pays faite pour le Tarn-et-Garonne. »

Les Quercynois sont donc unanimes à protester contre cette décision et à faire barrage contre sa mise en application. Mais on ne pourra pas dire qu'ils ne donnent pas les raisons de leur attitude. Il reste à savoir ce qu'on a à leur répondre. — E. L.

LES FOIRES DE LA SEMAINE
Lundi 22 novembre. — Duravel, Montredon, Saint-Germain-du-Bel-Air, Sarrazac, Saint-Céré.
Mardi 23 novembre. — Catus, Lacapelle-Marival.
Mercredi 24 novembre. — Calviac, Montcabrier.
Jeudi 25 novembre. — Belaye, Caharc, Cardaillac, Les Quatre-Routes, Vaillac.
Vendredi 26 novembre. — Bretenoux, Luzzech, Montet-et-Boujal.
Samedi 27 novembre. — Beaugard, Cazals, Figeac, Gourdon, Puybrun, Reyrevignes, Terrou.

Vol de bicyclette
Le jeune Louis Chassaing, ouvrier agricole à Cuzance, déposait sa bicyclette à la porte d'un café. Quand il voulut la reprendre, elle avait disparu.

Plainte fut portée et l'enquête permit de découvrir les coupables. Ce sont les nommés Pierre Delbos, 22 ans, et André J... 15 ans, tous deux agriculteurs à Gignac.

Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet.

ETRANGE MARIAGE

par CONCORDIA MERREL N° 11

— Pardonnez-moi dit-elle en affectant la nonchalance. Mais, naturellement, cette nouvelle m'a paru très étrange... surtout... pour moi... Il y a si peu de temps que...

Elle appuya sur ces derniers mots. — Naturellement... riposta Honor... la surprise doit être grande pour vous...

Et elle aussi appuya sur les derniers mots.

Il n'était jamais entré dans les prévisions de la belle Mme Sparling qu'un homme qui avait subi le joug de son étonnante personnalité pût jamais s'en libérer. Que Quentin se soit, selon toute apparence, si rapidement consolé, lui était une humiliation qu'elle n'accepterait pas.

— Il faut que vous veniez déjeuner avec nous, dit-elle de son air le plus gracieux. Dicky, une carte je vous prie, je n'en ai pas.

Sparling lui passa une carte de visite qu'elle tendit à Honor.

— Merci beaucoup, dit celle-ci avec aisance. Nous serons charmés de venir quand le bras de Quentin lui permet-

tra d'aller dans le monde. Pour le moment, il n'est pas présentable.

Puis suivit une courte conversation artificiellement animée, sur l'accident des aviateurs. Rosalie y mit fin en disant, le sourire aux lèvres :

— Peut-être me permettez-vous alors de venir vous voir ?

— Mais certainement, répondit Honor, jouant l'indifférence, un jour de la semaine prochaine.

Ils échangèrent des adieux courtois et Honor reprit son volant.

— Nous rentrons ? demanda-t-elle à son mari, soudain morose et silencieux.

— Oui fut sa brève réponse. Il ne parla plus jusqu'à ce qu'ils fussent de nouveau dans leur salon.

— Fâcheuse rencontre... Honor, j'en ai peur...

Il ne la regardait pas en parlant. Mais elle savait ce qu'il voulait dire.

— Pas pour moi, fit-elle tranquillement.

— Eh bien ! pour moi, affirma-t-il, détestant de l'avouer.

Elle se fit très douce et compatissante pour répondre :

— Oui, mais cependant vous êtes sorti de cette première épreuve avec les honneurs de la guerre et l'on ne pouvait pas deviner ce que vous souffriez moralement.

— Vous avez pourtant deviné... — Oui, mais je savais... — Et elle ? Ne savait-elle pas aussi ? Ou bien a-t-elle cru que j'avais si rapidement changé ?

Honor se détourna en silence.

— Dites-moi, ordonna-t-il, ce que vous avez déduit de son attitude. Elle le regarda bien en face.

— Si je le fais, vous m'accuserez d'être mauvaise langue.

— Néanmoins, dites-le-moi.

— Eh bien ! vraiment je crois qu'elle ne pensait rien de spécial... — Pourquoi ?

— Parce qu'il n'y a rien, je crois, derrière ce beau visage.

Il ne parla plus d'un long moment.

Puis : — Elle manque de cervelle, à votre avis ?

— A peu près. Une autre pose. Il reprit : — Alors, pourquoi l'ai-je aimée ?

Honor rougit : — Comment le saurais-je ? Il se tut encore.

— Oh ! reprit-il, poursuivant son idée, ce n'est assurément pas pour sa valeur morale que je m'étais épris d'elle...

— Vous dites cela parce qu'elle a eu le mauvais goût d'aimer un autre homme !

Il eut un mouvement de dépit : — L'aime-t-elle seulement ?

— Oui.

— Vous le savez ? — Je l'ai vu. Nouveau silence. Puis : — Cela aussi fait souffrir.

— Je le crois.

— A la vérité, on ne devrait pas souffrir. On devrait pouvoir pardonner à une femme qui vous abandonne loyalement, avant le mariage, pour en épouser un autre. Mais sa conduite à elle fut pleine de trahison...

— Je suis de votre avis.

— Eh bien ! malgré tout, je l'aime encore... puisqu'elle peut me faire tant souffrir. Pourquoi ?

Le côté humain de la Charte du Travail

« L'avenir social et économique de la France dépend avant tout et surtout de sa propre énergie interne », a affirmé M. Bichelonne, ministre de la Production Industrielle, au cours de la réunion de synthèse de l'Assemblée nationale des Commissions départementales du Travail qu'il a présidée à Paris.

« Nous avons le devoir, a-t-il ajouté, de préparer sans répit un monde futur plus heureux et plus sain que celui que nous avons connu. » Il faut avoir « la volonté de recréer une unité morale et de provoquer une adhésion populaire ».

Le ministre a dit ensuite qu'il n'y a pas un problème économique ni un problème social : « Il y a d'innombrables problèmes de bien-être, de santé, de puissance, d'équilibre, qui se posent à la fois pour le pays, pour la profession, pour l'entreprise, pour l'homme », car ce sont là les quatre éléments d'un tout.

D'autre part, un même esprit de réforme doit inspirer l'organisation professionnelle et le statut de l'entreprise : « Il importe qu'à côté du chef, dont l'autorité doit demeurer incontestée, se réalise la prise de conscience de toutes les forces vives concourant à la production ».

Quant à l'individu, producteur et consommateur, « il possède aussi une place infiniment plus haute, car servir la personne humaine est la fin de toutes les institutions créées pour organiser la profession et l'entreprise ».

L'Administration ne peut prétendre à faire le bonheur des individus malgré eux. Mais « pour notre pays vaincu — estime le ministre de la Production Industrielle — le dirigisme signifie surtout qu'il existe une destinée de la France à maintenir ».

Les prix de vertu de l'Académie des Jeux Floraux

L'Académie des Jeux Floraux décernera en 1944 les prix de vertu et de mérite suivants :

Le Grand Prix Fabien-Artigue indivisible de 10.000 francs attribué, s'il y a lieu, à une famille d'agriculteurs ;

Le Grand Prix Fabien-Artigue indivisible de 10.000 francs attribué, s'il y a lieu, à une famille d'artisans ou d'ouvriers ;

Le Prix Fabien-Artigue divisible de 10.000 francs destiné à récompenser des personnes particulièrement méritantes ou bien des œuvres de charité ou d'éducation ;

Le Prix Théodore-Ozenne, d'une valeur de 3.500 francs, divisible pour des personnes sans fortune, de l'un ou l'autre sexe, qui auront accompli des œuvres ou actes méritoires au cours des deux années précédant celle du concours ;

Les Prix Sagé : six prix de 500 fr. chacun pour récompenser des familles nombreuses, pauvres et méritantes, domiciliées dans la Haute-Garonne ;

Les prix Louise-Verdier : 1.500 fr. de secours à répartir entre des ouvriers malades, des pauvres honteux ou des veuves chargées d'enfants, domiciliés dans la Haute-Garonne ; trois dots de 500 fr. chacune, pour des jeunes filles domiciliées à Toulouse et sur le point de se marier ;

Le Prix Marguerite-Barrat (la famille nombreuse), d'une valeur de 1.000 francs, à la famille nombreuse, jugée la plus méritante, tant en raison du nombre de ses enfants et de ses charges que de sa moralité et domiciliée dans la Haute-Garonne.

Pour les prix Fabien-Artigue et Ozenne, les concurrents devront demander les programmes des concours à l'Hôtel d'Assézat et Clémence Isaure, secrétariat de l'Académie à Toulouse, pour savoir à quels départements ils doivent appartenir. Tous ces concours s'ouvriront le 1^{er} décembre 1943, et seront irrévocablement clos le 31 du même mois, à 18 heures, date et heure auxquelles les demandes et les dossiers complets devront être parvenus au secrétariat. Dans aucun cas, la demande ne doit être présentée par les intéressés eux-mêmes.

CAHORS

Distribution des titres d'alimentation de décembre

Les titres d'alimentation valables pour le mois de décembre 1943 seront distribués aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Samedi 20, lundi 22 et mardi 23 novembre : internats et collectivités diverses.

Mercredi 24 novembre : lettres A et B.

Jeudi 25 : lettres C, D et E.

Vendredi 26 : lettres F, G, H et I.

Samedi 27 : lettres K, L et M.

Lundi 29 : lettres N, O, P, Q et R.

Mardi 30 : lettres S à Z.

Les titres de décembre seront délivrés en échange des coupons 6 et 7 de décembre de la feuille semestrielle de la carte d'alimentation.

Les titres d'alimentation pour décembre

Les caractéristiques essentielles des titres d'alimentation qui seront valables pour le mois de décembre prochain :

1^o Feuille de tickets de pain : Cette feuille sera délivrée en échange du coupon n° 6 de décembre dans les conditions habituelles.

2^o Tickets de viande : En échange du coupon n° 7.

3^o Denrées diversées : Coupon n° 7 utilisé en même temps pour les tickets de viande.

N. B. — Il est rappelé que jusqu'à nouvel ordre, en ce qui concerne le fromage, seuls les tickets-chiffres doivent être amputés sur les feuilles de denrées diverses des malades bénéficiaires des régimes 1 et 2.

Conformément aux dispositions antérieurement fixées, les producteurs d'oléagineux recevront des feuilles de denrées diverses ne comportant que 40 gr. de matières grasses. Cependant, les intéressés bénéficiaires d'une dérogation régulière continueront à recevoir une feuille de denrées diverses de leur catégorie amputée de certains tickets, conformément aux dispositions de l'arrêté relatif à la détermination du taux des rations de matières grasses et de fromage attribuées aux producteurs de lait.

4^o Suppléments pour travailleurs de force : Coupon n° 4 de décembre.

5^o Titres en service restant valables en décembre :

Carte individuelle d'alimentation ;

Cartes de grosseur ;

Carte d'inscription ;

Feuilles de coupons d'inscription ;

Feuilles de tickets de pommes de terre, valables du 1^{er} septembre 1943 au 29 février 1944.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 21 novembre et le lundi jusqu'à midi, par la pharmacie Lestrade.

Pour vendre rapidement sans frais IMMOBILIERES -- PROPRIETES -- COMMERCES

Cabinet Indicateur Immobilier R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits T. 535

Chronique des Théâtres

THEATRE MUNICIPAL

Réservez votre soirée pour venir le 22 novembre au Théâtre municipal, en soirée, voir « MADAME SANS-GENE », le chef-d'œuvre du Théâtre Français, avec l'éblouissante vedette Nadia Dauty. Vous ne le regretterez pas. Louez vos places.

— Parce qu'elle est très belle, dit Honor lentement.

Le sang monta au visage de Quentin.

— Ce n'est pas un amour bien noble celui qui s'enflamme à la seule beauté physique...

— Peut-être vous figuriez-vous que le caractère était aussi beau que le visage ?

— Je suis donc un imbécile ?

— Peut-être...

Une petite lumière amicale et malicieuse brilla dans les yeux gris d'Honor.

Il essaya de rire :

— Ne me taquez pas, Honor, je suis littéralement en lambeaux !...

La voix de cet homme était presque un cri.

— Pauvre cher vieux ! dit Honor avec douceur.

— Voilà une phrase tout à fait conjugale, dit-il en s'efforçant d'être gai.

A son tour, Honor tenta de rire :

— Tout à fait, n'est-ce pas ?

Il s'approcha du divan où il s'assit avec précaution à cause de son bras douloureux.

— Mon être moral est encore plus blessé que mon bras... Et cela, pour un amour de qualité inférieure !... A quoi suis-je bon ? Je me le demande, finit-il par dire en grognant.

Honor changea d'attitude et prononça en jouant l'énergie :

— Allons, mon gars, vous allez dormir, pendant que j'irai chercher quelques vêtements... Etendez-vous. Je vais ajuster le pupitre afin que vous puissiez lire si le cœur vous en dit...

— Je ne peux jamais dormir dans la journée protesta-t-il avec énerve-

ETAT-CIVIL

du 12 au 19 novembre 1943

Naissances

Lespinasse Lilianne, rue Wilson. Delcros Annie, Côte des Evêques. Calvet Pierre, rue Wilson. Delmas Marie, rue Wilson. Delbos René, rue Wilson. Faurie Marie-Thérèse, rue Wilson. Constant Jorys, rue Wilson.

Publications de mariages

Cennac Jean, ingénieur T.P.E. à Cahors, et Fally Gisèle, S.P., à Cahors.

Boué Jean, plombier-zingueur, à Cahors, et Delprat Jeannine, S.P., à Figeac.

Guy Hugues, garagiste, et Roger Odette, secrétaire, à Cahors.

Betmalle Jean, secrétaire administratif des Battages, à Cahors, et Drault Marie, S.P., à Gourdon.

Décès

Sorbs Jean, 3 ans, rue Wilson. Auricoste Jeanne, Vve Pégouric, S.P., 68 ans, rue Feydel, 6.

Courdesse Marie, Vve Vanel, S.P., 75 ans, rue Wilson.

Bons de pain

Le Groupement de Répartition des Farines du Lot communique :

Les bons de pain délivrés par les boulangers de Figeac, Gourdon, Souillac, St-Céré et Cahors, contre remise par les consommateurs des 1/2 feuilles mensuelles de tickets de pain devront être retirés de la circulation avant le 30 novembre 1943.

Passé ce délai, aucun des bons précités ne sera honoré par le fournisseur s'il n'est revêtu d'un cachet de validation apposé par le Groupement de Répartition des Farines du Lot.

Association des parents d'élèves

L'Assemblée générale des membres de l'Association des parents d'élèves des lycées de Cahors aura lieu dans une salle du Lycée Gambetta, le mercredi 24 novembre 1943 à 17 h., sur l'ordre du jour suivant : Assurance obligatoire des élèves des établissements d'enseignement, renouvellement du bureau, questions diverses.

Etant donnée l'importance de la question assurance, tous les parents des élèves des lycées de Cahors et même les parents des élèves fréquentant le Collège Moderne sont invités à assister à cette réunion. — Le Président : J. FABRE.

La distribution de cartes de points d'écolier

De divers côtés, il est revenu au répartiteur du papier que, dans certains établissements d'enseignement, les élèves n'ont pas encore reçu leur carte de points d'articles d'écolier, bien que la rentrée soit effectuée maintenant depuis plus de quatre semaines. Or, les cartes ont été adressées aux préfetures entre le 24 juillet et le 9 août dernier, et les mairies étaient provisionnées avant le 1^{er} septembre.

Le répartiteur recommande instamment à ceux des établissements qui n'ont pas encore accompli les formalités nécessaires de le faire au plus vite, de telle sorte que les travaux scolaires ne soient pas entravés.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Association pour la formation des jeunes du Lot. But : assurer le développement de la formation professionnelle, morale, civique et physique des jeunes gens et des jeunes filles ».

Siège social : 68, Boulevard Gambetta, Cahors.

Chute

M. Etienne Jean, manutentionnaire à la subdivision, a fait une chute dans l'escalier. Atteint de contusions, il a reçu les soins de M. le docteur Garnal.

— Mais si, vous le pourrez, puisque, avec votre pauvre bras, vous avez passé une nuit blanche.

Puis, elle ajusta le pupitre de la façon la plus commode pour le lecteur. Dix minutes après elle sortit de l'appartement, laissant Quentin étendu, une couverture sur les jambes, un livre à sa portée et jurant qu'il ne pourrait pas dormir.

Lorsque Honor eut gravi les marches conduisant à la porte d'entrée de son ancien home, il lui sembla que des années s'étaient écoulées depuis la dernière fois qu'elle les avait descendues ! C'était hier, pour s'embarquer dans la folle aventure qui était maintenant sa vie. Elle se sentait des années plus âgée que la pauvre créature triste et isolée, qui, la veille, descendait ces mêmes marches, trop ravagée par la douleur pour penser à autre chose que, sans nom, elle avait trouvé quelqu'un pour lui en donner un.

Quand, une seconde fois, le maître d'hôtel l'appela « Madame », de son intonation immuable et figée ; quand les femmes de chambre, la cuisinière et la femme de charge lui eurent présenté leurs félicitations et se furent, chacune à son tour, excusées de l'appeler, pour le plaisir, « Madame Talbot », le petit foyer de reconnaissance qu'elle avait senti s'allumer dans son cœur à la fin de la cérémonie à l'église s'enflamma de nouveau et elle bénit celui qui lui avait donné un nom.

Ayant pris parmi ses vêtements ceux qui lui étaient nécessaires, elle revint à l'appartement de son mari.

Elle retrouva celui-ci toujours éten-

IMPRUDENCE REGRETTABLE

Un honorable commerçant de notre ville, rentrant à son domicile, la nuit venue, suivait la rue St-André lorsqu'il buta contre un obstacle déposé sur le trottoir.

Se ressaisissant, il poursuivit sa marche, mais buta encore contre un autre obstacle et tomba.

Dans la chute, il fut contusionné sur diverses parties du corps.

Examen fait, il a été établi qu'il avait buté contre des boîtes à ordures vides déposées dans la rue le matin et qui n'avaient pas été retirées par les habitants de l'immeuble.

C'est une imprudence regrettable de la part de ceux qui laissent devant la porte de leur immeuble de tels obstacles, la nuit venue.

Avis aux locataires imprudents !

Séances récréatives

L'attention de Messieurs les organisateurs de séances récréatives est attirée sur les points suivants :

Aux formalités signalées antérieurement, vient s'ajouter la nécessité pour les organisateurs de se mettre en rapport, avant toute demande d'autorisation, avec M. le délégué départemental du Comité des auteurs dramatiques et compositeurs de musique : M. Bonnaure, 24, rue Clémenceau, Cahors.

Celui-ci fera parvenir aux demandeurs un récépissé attestant qu'ils se sont mis en règle pour le paiement des droits d'auteurs. La demande d'autorisation qui sera transmise à la Maison du Prisonnier ou au Secours National, à Cahors, comportera :

1° Demande d'autorisation de séances récréatives, portant le nom du responsable, la date de la manifestation, l'engagement qu'il n'y aura aucune vente ou distribution de denrées alimentaires contingentes ; 2° le récépissé signalé plus haut ; 3° le programme en double exemplaire ; 4° les textes *in-extenso* des pièces, chansons ou sketches, prévus.

Toute demande qui ne sera pas parvenue à la Maison du Prisonnier ou au Secours National dans les formes prescrites et 15 jours avant la date prévue pour la séance sera automatiquement refusée.

Perdu

Il a été perdu le samedi 13 novembre, de la rue Neuve-St-Barthélemy jusqu'au Palais de Justice, un bérêt d'enfant marron foncé. Prière à la personne qui l'aurait trouvé de vouloir bien le rapporter au Bureau du Journal.

Interdiction de la circulation des poids lourds dans la rue Louis-Deloncle

Par arrêté de M. le Maire de Cahors en date du 31 octobre 1943, approuvé par M. le Préfet du Lot, le 9 novembre 1943, la circulation des véhicules dépassant 1 tonne 500 de charge utile est désormais interdite sur tout le parcours de la rue Louis-Deloncle.

P.T.T.

M. Lagier, contrôleur principal des installations électro-mécaniques à Cahors, est nommé à Valence.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais
CABINET IMMOBILIER
25^e année — R. C. 1662
J. DELLARD, 1, rue M^e. Joffre, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

Four vous fortifier

Quintonine
HÉLIN PH^m, CHATEAUX-ROUX, VISA N° 846 P. 467

La rémunération des heures de travail perdues à la suite de faits de guerre.

Nous croyons savoir qu'un projet est actuellement à l'étude concernant la rémunération des heures de travail perdues à la suite de faits de guerre (bombardements, sabotages, etc.).

Ce texte envisagerait le paiement aux ouvriers, par les employeurs, d'une indemnité forfaitaire qui serait, par la suite, remboursée dans une certaine mesure par l'Etat.

Pensions d'invalidité

La Direction générale des Assurances Sociales communique :

Un projet de modification à l'arrêté du 22 septembre 1938, relatif au transfert des capitaux de couverture des pensions d'invalidité, est actuellement à l'étude.

En conséquence, et dans l'attente de nouvelles instructions, les Caisses d'invalidité devront, dès à présent, cesser d'adresser à la Caisse générale de garantie des demandes de participation aux titres du fonds commun de travail.

Débloccage des toisons familiales

Les éleveurs sont prévenus que le déblocage des toisons familiales ont lieu aux centres ci-dessous et aux dates indiquées :

Gourdon. — Magasins Malgouyart, Cassagne : Mercredi 17 novembre, pour communes commençant par les lettres de A à F ; jeudi 18, lettres G à O ; vendredi 19, lettres P à V.

Labastide-Murat. — Magasins Bourdardie : Mercredi 17 novembre, lettres A à F ; jeudi 18, lettres G à O ; vendredi 19, lettres P à V.

Cahors. — Magasins Thibaut, Avérous, Roche : Lundi 22 novembre, lettres A à L ; mardi 23, lettres M à V. Castelfranc. — Magasins Garrig, Joucla : Mercredi 24 novembre, lettres A à F ; jeudi 25, lettres G à O ; vendredi 26, lettres P à V.

Cajarc. — Magasins Delcoupe : Mercredi 24 novembre, lettres A à F ; jeudi 25, lettres G à O ; vendredi 26, lettres P à V.

VENTES et ACHATS de propriétés

AGENCE

Cyrille VAISSÉ
2, rue Portal-Alban, 2
CAHORS (Lot) — Tél. 662

Securité d'abord!

Un simple numéro sur votre carnet et vos économies sont sauvées!

En cas de destruction de vos BONS DU TRÉSOR et de vos BONS D'ÉPARGNE, si vous avez pris la précaution de noter leurs numéros, ils seront remplacés et vous retrouverez votre avoir, capital et intérêts compris.

Tous renseignements complémentaires aux guichets de vente : Perceptions, Bureaux de Poste, Banques, Notaires, etc...

LES ANIMAUX BAROMETRES

Peut-on prévoir le temps grâce aux mouvements des animaux ? Quoique on a vécu à la campagne et observé les bêtes sait par exemple que les hirondelles annoncent la pluie, lorsqu'elles rasent le sol, que les bêtes à cornes deviennent nerveuses lorsque le vent va souffler, que le beau temps et la chaleur approchent quand les chauves-souris se mettent, le soir, à voltiger en groupe. Et si le temps est à l'orage, les mouches deviennent mauvaises et agaçantes, tandis que les martinets, s'éloignant des villes, se rassemblent au-dessus des champs en poussant des cris aigus.

Ce sont là des constatations courantes. Les hommes de science ont cherché plus loin et se sont efforcés de découvrir des relations de cause à effet entre le comportement de certaines bêtes — particulièrement des insectes — et les variations du temps ou de la température.

Mais il faut au préalable dissiper certaines légendes tenaces, particulièrement celle de la rainette-baromètre du maréchal Bugeaud. Le glorieux conquérant de l'Algérie prétendait qu'une rainette placée dans un bocal muni d'une petite échelle, monte et descend suivant les changements du temps. En réalité, la petite grenouille n'en fait qu'à sa tête et ne prédit rien du tout.

Plus sérieuses sont les observations du célèbre entomologiste Fabre et de Péligon. Le premier a remarqué les étonnantes facultés barométriques d'une chenille dénommée « processionnaire du pin ». Celle-ci vit en groupe dans une poche de soie, enveloppant les rameaux qui lui servent de nourriture. Si le temps va devenir beau, les processionnaires sortent en bande, comme de sages écolières à la promenade ; s'il est à la pluie, elles se renferment dans leur demeure de soie. D'après Fabre, ces curieuses bestioles seraient d'une extrême sensibilité, aux moindres variations atmosphériques, beaucoup plus qu'un baromètre de précision.

Péligon, de son côté, attribue aux araignées un instinct météorologique développé. Lorsque le temps est au beau, elles allongeraient les fils de leur toile ; elles les raccourciraient au contraire, si la pluie menace. D'autre part, quand l'araignée se montre active, affairée à son travail, c'est que le temps sera beau. En revanche, si on la voit inerte, sans activité, on peut prédire à coup sûr le mauvais temps.

Il ne reste donc plus, si l'on veut prévoir le temps, qu'à élever des « processionnaires » ou emporter avec soi une araignée. Tout cela est certes bien intéressant, et les animaux peuvent nous apprendre beaucoup de choses que l'homme, dans son orgueil intellectuel, ignore encore. Mais, à la réflexion, il est préférable de conseiller, à ceux qui désirent savoir le temps qu'il fera, de consulter un pliqueur, si ce n'est pas toujours plus vulgaire baromètre. C'est moins sûr.

EDEN

La Direction de l'Eden-Cinéma informe le public que les billets vendus en location pour la soirée du dimanche 14 courant seront valables pour la séance du lundi 22 courant à 18 h. 30, avec au programme : UNE ROMANTIQUE AVENTURE.

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

Les Sports

STADE CADURCIEN

FOOT-BALL-ASSOCIATION

Le 28 novembre 1943, les équipes I et Cadets recevront les équipes correspondantes de l'A.S. Montauban. Deux rencontres dignes d'intérêt. Dans notre prochain numéro nous donnerons de plus amples détails sur ces deux beaux matches.

En vue des compétitions à venir et pour parfaire sa forme, l'équipe I du Stade se déplacera à Caussade pour y jouer un match amical.

Les joueurs suivants sont convoqués, dimanche 21, à 11 h. 15 précises dans la cour de la gare : Pailler, Corbran, Nicolas, Fournier, Clavière, Bizien, Ramon, Hauaur, Hesseling, Xaumur, Courtiol.

Les joueurs juniors suivants, effectuant le même déplacement de Caussade, sont convoqués pour 8 h. précises à la gare : Laganne, Vézir, Perry, Gan, Vessière, Roche, Massoulier, Leloch, Lonfranc, Cavagné, Couderc, Gaya.

L'équipe réserves se déplaçant à Gignac se rassemblera à 5 h. précises à la gare. Les joueurs suivants sont convoqués : Bazillou, Bienvenu, Galinier, Aversa, Roman, Lagarde, Selles, Ledoux, Pasquier, Bastide I, Estradel, André.

Réunion : Tous les joueurs ci-dessus nommés se réuniront samedi 20 novembre 1943 à 18 h. à la Bourse du Travail.

Deux grands matches de championnat se disputeront à Cahors dimanche

Dimanche 21 courant, le Stade Lucien Desprats sera le théâtre d'un grand événement sportif : deux équipes du Stade défendront leurs chances pour le Championnat des Pyrénées.

En lever de rideau, l'équipe juniors sera opposée à l'équipe correspondante de l'Union Sportive Montalbanaise. Après la brillante partie fournie dimanche dernier par nos jeunes, on peut s'attendre à un match chaudement disputé où le résultat demeurera incertain jusqu'au coup de sifflet final.

La rencontre principale se jouera entre les équipes premières de l'Avenir Moissagais et du Stade Cadurcien. Dans un match amical de début de saison disputé à Moissac, les deux quinze s'en sont retournés au vestiaire dos à dos, mais depuis bien des progrès ont été réalisés de chaque côté, et il est bien difficile à l'heure actuelle d'émettre un pronostic. Ce dont nous sommes certains, c'est que dans les deux camps on s'efforcera de fournir un jeu de qualité, viril certes, mais d'où la correction ne sera jamais exclue. L'équipe du Stade sera choisie parmi les joueurs suivants : Bru, Pechbert, Rigaudié, Mourguès, Vidille, Ménage, Desprats, Vidal, Carmen, Delbreil, Sottes, Glénadel, Bordes, Clavel, Olive, Mariel, Brunck, Capis, Magnani, Cubaynes, Fréjaville, Deilles, Rouvière. Le coup d'envoi sera donné par les juniors à 13 h. ; pour les seniors, à 15 h.

A LUZECH

Rugby. — Dimanche prochain, 21 novembre, les lycéens de « La Quercynoise » de Cahors donneront la réplique au team local. Nul doute que le terrain de la Douve ne soit le théâtre d'une belle partie. Spectateurs, venez nombreux applaudir vos joueurs.

CAHORS

Cazals

Obsèques. — C'est avec regret que nous avons appris que M. Albert Fauché, 22 ans, victime d'un accident de bicyclette, est décédé à l'hôpital de Cahors où il avait été transporté.

Ses obsèques ont été célébrées samedi à Gindou, au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Montfaucon

Accident. — Mme Bergounioux, institutrice à Sciergues, a été victime d'un accident. Le médecin traitant l'a fait transporter de toute urgence à l'hôpital de Cahors.

Nous adressons à Mme Bergounioux nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Larroque-des-Arcs

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper nos dévouées et sympathiques institutrices, Mlles Pégourié, en la personne de leur mère, décédée à Cahors à l'âge de 69 ans. La levée du corps a eu lieu jeudi matin à Cahors et l'inhumation à Caniac, dans le caveau de famille.

Nous prions Mlles Pégourié d'agréer nos vifs sentiments de sympathie et nos condoléances attristées.

Frayssinet-le-Gélat

Impositions. — Les jeunes gens imposés au titre du S.T.O. sont informés que M. Fournier, expéditeur à Cahors, passera prochainement pour prendre livraison des impositions.

Régistation des bovins. — Les régistations de bovins peuvent être remplacées par des livraisons de veaux et de moutons.
300 kg. de veaux ou de moutons remplaceront 400 kg. de bovins.

Puy-l'Évêque

Secours national. — Dimanche 14 novembre, une phalange de dévouées quêtesuses et quêteurs ont visité toutes les familles de la commune en faveur de l'œuvre grandiose du Secours national. Le meilleur accueil leur fut réservé. Et le soir, à 18 h., tout comme de gracieuses abeilles portant leur butin de la journée au rucher, ils se rendirent à la mairie pour déposer entre les mains du trésorier leur fructueuse recette, qui se chiffre à la belle somme de 9.500 fr. Bonne journée pour les déshérités, aussi nous félicitons et remercions les généreux donateurs ainsi que nos aimables quêtesuses.

Perception. — En raison de la remise de service au nouveau percepteur, le bureau de la perception de Puy-l'Évêque sera fermé au public du 24 au 30 novembre inclus.

Bois de chauffage. — Les propriétaires imposés pour le bois de chauffage sont priés de passer à la mairie dans le plus bref délai possible afin de faire connaître l'emplacement en bordure de la route où le bois aura été déposé.

Décès. — Est décédé lieu dit Pourquies, Laverne Antoine-Camille, cultivateur, âgé de 75 ans. Nous exprimons nos condoléances à la famille.

COMPTOIR IMMOBILIER
ALBERT TULET
9, Allées Fénélon, 9 - CAHORS
Successor de M^e Flaupic
VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE
TERRAINS - GERANCE - LOCATION
R. C. Cahors 5.304

du sous la couverture de voyage, le livre sur le pupitre placé devant lui, mais paisiblement endormi.

Au dîner, le soir de ce même jour, il dit en la regardant :

— Mon Dieu ! j'ai complètement oublié de télégraphier à Pettigrew !...

— Votre valet de chambre ?

— Oui.

— Eh bien, il faudra vous résigner à porter encore une cravate nouée par moi !

— En y réfléchissant, je suis bien aise de n'avoir pas télégraphié. Ça aurait beaucoup effrayé ma chère petite mère... Il est préférable que je lui écrive une lettre pour la renseigner d'une façon qui ne l'inquiète pas... Voulez-vous lui écrire pour moi, Honor ?

— Je ne demande pas mieux. Dites-moi seulement ce que je dois dire.

Et après le repas, la lettre fut libellée. Honor écrivait mot à mot ce que Quentin lui dictait. Mais quand elle lui remit la lettre pour la lire, elle y avait ajouté un *post-scriptum* :

« Il va aussi bien que possible, je vous le jure, chère Madame. Donc, ne vous tourmentez pas. Il n'a besoin de Pettigrew que parce qu'il se trouve déshonoré par la façon dont je lui noue sa cravate. — Honor. »

Talbot la regarda en riant.

— Ceci donne l'impression que nous sommes le couple le plus naïvement amoureux qu'il soit.

Elle rougit :

— Mais n'est-ce pas cela que vous désirez lui faire croire ?

— Quelle brave et chère petite créature vous êtes, dit-il.

— Ne vous croyez pas obligé de me faire des phrases de ce genre, répliqua-t-elle froidement.

Il riposta, amusé :

— Je ne m'y crois pas obligé...

— Alors, pourquoi les dites-vous ?

— Je vais être contraint d'avoir un carnet de notes, contenant la liste des choses que je ne dois pas vous dire.

— J'aurai cru que votre tact naturel vous aurait mieux servi qu'un petit carnet de notes.

— Peut-être n'ai-je pas de tact.

— Dans ce cas, inaugurez tout de suite le petit carnet.

— Voulez-vous le tenir pour moi, tant que mon bras est entre deux planchettes ?

— Certainement non.

— Alors, il ne faudra pas me gronder quand je dirai une des phrases défendues. Bien entendu, dès que je pourrai écrire de nouveau, je ne vous parlerai plus sans avoir consulté mon carnet.

Honor rit gentiment :

— Oh ! ne continuez pas à vous moquer de moi !

Lui aussi se mit à rire.

En vérité, Honor, vous êtes une chère et brave petite créature ! Cette nouvelle constatation seulement en attendant le petit carnet.

Elle ne répondit pas. Elle était au bureau, à la recherche d'une enveloppe et demanda, avec simplicité :

— Quelle est exactement l'adresse de votre mère ?

Et quand il la lui eut dictée, elle sortit pour mettre la lettre à la poste.

Il semblait impossible à la jeune fille de tenir rigueur à Quentin de ses plaisanteries ou de ses accès d'humeur.

Elle réfléchit combien, en ce bref laps de temps, elle avait appris à le connaître. Comme ses sentiments envers lui, aujourd'hui, étaient différents de ceux d'hier !... Il avait raison au sujet des responsabilités... Cette cérémonie d'un mariage exceptionnel les avait liés l'un à l'autre d'une façon qu'elle n'aurait pas cru possible au moment où elle acceptait ces liens.

Il avait déclaré qu'elle était *sienna* et sans aucun doute, elle sentait qu'il était *sienna*, *sienna* pour qu'elle le soignât, pour qu'elle l'aiderait moralement, au moins aussi longtemps qu'il aurait besoin d'elle. Elle devait rester avec lui, prête à le servir. Il n'y avait là-dessus aucune incertitude dans son esprit. Que quelqu'un eût besoin d'elle, dépendait d'elle, donnait aux choses une valeur nouvelle...

La menace de la prochaine visite de Rosalie fut suivie d'une prompt exécution. De plus, Rosalie amena son mari. Pettigrew était de nouveau dûment installé dans ses fonctions et ce fut lui qui ouvrit la porte aux Sparling et les introduisit au salon.

La belle Mme Sparling y pénétra avec le glissement majestueux d'un fleuve. Habillée d'une robe éblouissante et suivie de son joli garçon d'époux, elle aperçut Mme Quentin Talbot perchée sur une petite échelle et occupée à poser des rideaux.

L'entrée triomphale de Rosalie avait été préparée en vue de renverser d'étonnement et d'admiration ceux qui en seraient témoins. Mais ce fut elle, au contraire, qui reçut un choc parce que, évidemment, Honor, sur son échelle, n'était pas en état d'être im-

pressionnée et Quentin ne se trouvait pas dans la pièce.

— Allô, dit Honor gaiement. Comment allez-vous ? Asseyez-vous, je vous en prie, pendant que je pose ce dernier anneau. J'irai après me laver les mains et serai, j'espère, une hôtesse présentable.

— Que vous êtes amusante ! dit Rosalie avec lenteur et affectation... Combien d'autres personnes auraient été vexées d'être surprises comme vous venez de l'être.

L'intention critique de ces paroles était évidente. Honor n'en fit que rire.

— Vraiment ! Pauvres personnes ! Elles ont été évidemment sauvées du déluge universel. Je ne croyais pas qu'il en restât encore des spécimens !... Je me demande si l'un de vous deux serait assez charmant pour tenir mon échelle, afin que j'atteigne le bout de la fringue. Voulez-vous ?

Sparling, quelque peu émuouillé par la vue de l'exquise silhouette féminine, s'approcha aussitôt, l'air gaillard.

— Est-ce que je ferai votre affaire ? dit-il, en regardant Honor de ses yeux provocants.

— Admirablement, répondit-elle en riant, pourvu que vous teniez ferme.

Quentin arriva au même moment et demeura d'abord bouche bée, puis demanda :

— Qu'est-ce qui arrive ?

— Votre femme a une manière plutôt originale de recevoir ses visiteurs, murmura Rosalie d'une voix suave.

La seule réponse de Talbot fut un éclat de rire. Il était enchanté d'avoir un prétexte pour rire, car la présence de son ex-fiancée chez lui ne le portait

nullement à la gaité.

— Attention, Sparling ! dit-il avec aisance, ne la laissez pas passer à travers les carreaux !

— D'autant plus que les carreaux coûtent cher maintenant ! s'amusa à souligner Honor. Puis elle ajouta :

— Voilà, ma besogne est finie. Je prie la société de déclarer que l'effet est remarquable.

— Remarquable ! Tout à fait remarquable ! proclama Sparling. Mais ses beaux yeux étaient levés vers le visage d'Honor et nullement vers les rideaux. Et de plus, il y brillait quelque chose de cette admiration caressante que la vue d'une jolie femme allumait toujours dans le regard du jeune homme.

Il tendit la main pour aider Honor à descendre de son échelle, mais celle-ci sauta lestement à terre.

— Je ne puis serrer des mains avant d'avoir lavé les miennes, dit-elle toujours riieuse. Quentin, soyez divertissant pendant dix minutes et je reviendrai transformée.

Elle fit sa réapparition comme Pettigrew apportait le plateau du thé et elle trouva son mari assis sur un coin du canapé. Rosalie posait avec succès dans une cathédrale sculptée du seizième siècle, dont la forme la sertissait à merveille et convenait à ses airs princiers. Le visage de Quentin était un peu tendu. Evidemment, l'absence de sa femme lui avait été pénible et il accueillit son arrivée avec une sorte d'enthousiasme.

— Vous aviez besoin qu'on vous soutint ? lui glissa Honor pendant que Rosalie parlait à Sparling.

(suite page 4).

Laibenque
Imposition de bovins. — La commune de Laibenque est imposée pour 60 quintaux métriques de bovins à fournir pour le Ravitaillement général, le lundi 22 novembre.

Se faire inscrire à la mairie.
Lacer ses chaussures effort impossible

Encore un geste que les rhumatismes vous interdisent aujourd'hui et que le Gandol vous permettra demain ! Grâce à ses trois puissants calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. De plus, il active l'élimination de l'acide urique, ce grand responsable des rhumatismes, et procure ainsi une amélioration durable. Ttes phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux, Visa 846 P. 2675.

FIGEAC

Cardillac

Vol. — Au cours d'une de ces dernières nuits, des malfaiteurs ont pénétré dans la cave de la famille Labronie, du village des Durtons, et ont emporté du jambon, du lard et des bouteilles de vin. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Saint-Céré

Au Stade de Southol. — Dimanche prochain l'U.S.S.C. recevra sur son terrain, en association, l'équipe première du Stade ruthénois. Ce match compte pour les épreuves de championnat.

Centre ménager. — A partir du mardi 16 courant les cours du Centre familial ménager auront lieu 2 fois par semaine dans les locaux du groupe de Labarrière, faubourg Lascabanes. Les élèves désirant suivre ces cours sont priés de vouloir bien se faire inscrire le plus tôt possible.

Nouvel horaire. — En application de la loi sur la suppression de certaines lignes de chemin de fer, le service Aurillac-Saint-Denis, et Saint-Denis-Aurillac étant supprimé, les dimanche soir et lundi matin, le courrier postal et les journaux ne parviendront que le lundi après-midi ; cette mesure n'a lieu qu'une fois par semaine.

Au Rex Cinéma. — En raison des mesures appliquées actuellement sur tout le territoire de la région de Toulouse les séances de cinéma sont suspendues jusqu'au 21 novembre.

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une petite fille chez Mme et M. Cassan, menuisiers au Moulin de Riols, c'est leur troisième enfant. Nos sincères félicitations.

Pharmacie de service. — Dimanche 21 novembre, le service pharmaceutique sera assuré par la pharmacie Gigneste, place de la République.

Nécrologie. — Lundi ont eu lieu les obsèques de M. Laborie, retraité, avenue Bourseuil, décédé après une courte maladie à l'âge de 82 ans.

Nous apprenons que M. Crouzet, tailleur, rue Pasteur, vient de mourir à l'âge de 79 ans.

Aux familles si cruellement éprouvées, nous adressons nos sincères condoléances.

Le feu. — Mercredi matin à 11 h., la sirène alertait notre paisible population ; le feu venait de se déclarer au lieu dit : « Les Granges », situé entre les villages de Bonnevielle et de La Roquette, proches de St-Céré ; malgré la promptitude des secours, les dégâts matériels sont importants.

Un livre sur le Quercy. — L'excellente revue bimestrielle « Pyrénées » qu'édite depuis dix ans la grande maison toulousaine Didier-Privat, 14, rue des Arts, sous la direction d'André Ferran, professeur à la Faculté des Lettres, et d'Elle Decahors, professeur à l'Institut Catholique, après avoir donné quelques remarquables synthèses, consacra son prochain numéro à notre « pays ». Sous le titre de « Notre Quercy », ce sera un volume complet et très documenté, une somme que tout honnête homme de

notre région, curieux de sa province, voudra lire et posséder ; l'amateur de lettres y trouvera plaisir et profit, et en juger par le sommaire qui nous est communiqué et dont voici l'analyse succincte.

On y lira d'abord, sous la signature de M. Bergougnoux, professeur à l'Institut Catholique de Toulouse, une étude géologique du Quercy, suivra une histoire du Quercy, par M. Maurice, agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie de Perpignan. M. R. Rey, originaire du Lot, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, y traitera de l'histoire artistique ; notre compatriote et ami, M. André Moulis, professeur au Collège de St-Céré, y donnera une histoire des lettres en Quercy, cependant que M. André Clamens y étudiera les caractéristiques de l'écrivain quercinois, Emile Puvillon ; une chronique de Mme Antoinette-André Lamandé ; un conte inédit de Léon Lafage évoqueront, non sans diversité, mais avec un indéniable talent, le folklore du Quercy ; d'autres études de M. Gaston Linon, de Tristan Klingpot, compléteront cet horizon.

Si le passé du Quercy vous intéresse, si vous vous attachez à ses virtualités, vous retiendrez, d'ores et déjà, ce numéro de la revue « Pyrénées », chez votre libraire. Il vous apportera au surplus d'autres études (chroniques ou pages critiques) nées de l'actualité.

Un grand responsable

On oublie trop souvent qu'un intestin paresseux est une cause d'auto-intoxication et de malaises nombreux (brutons, migraines, idées noires, etc.). Si vous êtes constipé, prenez le soir un comprimé Vichybol, aux plantes laxatives, et au Sel Vichy-Etat, vous obtiendrez des évacuations régulières, sans fatigue, ni coliques. Vichybol : 9 fr. 50, ttes phies, Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2844.

GOURDON

Gramat

Heures d'ouverture des pharmacies. — Pour se conformer à la législation en vigueur et aux réglementations sur l'éclairage, les pharmacies seront désormais ouvertes au public de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30. En dehors de ces heures seuls les cas d'urgence seront admis.

Nécrologie. — Nous adressons nos sincères condoléances à Mme et M. Lebaillay, vétérinaire, si cruellement éprouvés par le décès de leur enfant nouveau-né.

Service pharmaceutique. — Le service des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 21 novembre par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte, complet rétablissement.

Souillac

Décès. — Avec regret, nous avons appris la mort de Mme Vve Castagné, domiciliée place de la Minoterie, à l'âge de 75 ans. Ses obsèques ont eu lieu mardi matin, 16 novembre, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Nous adressons à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Mardi soir, 16 novembre, ont eu lieu les obsèques purement civiles de M. Jarland, épicière à Blazy. Condoléances attristées à toute la famille.

Arrestation. — Les gendarmes de notre localité, porteurs d'un mandat d'arrêt, ont procédé à l'arrestation du sieur Azelac, 36 ans ; il a été conduit devant le Procureur d'Etat à Cahors.

Collège technique de Souillac. — Nous apprenons avec un vif plaisir la nomination, comme professeur au Collège technique, de M. Louis Massé, ingénieur des arts et métiers, chargé de l'enseignement du dessin, des ma-

thématiques et des sciences, et de M. Le Breil, comme professeur d'éducation physique (poste créé).

Nous leur présentons nos souhaits de cordiale bienvenue et de réussite dans leurs enseignements respectifs.

Rudelle

Accident. — Mlle Sor, demeurant à Lacapelle-Marival, se rendant à son poste d'institutrice, à Rudelle, fit une chute en face du dépôt de M. Magot, négociant à Lacapelle-Marival.

Relevée aussitôt, elle reçut les soins de M. le docteur Cassan qui a constaté de graves blessures à la tête. Nous souhaitons à Mlle Sor un prompt et

Martel

Probité. — M. Etienne Alagnoux, propriétaire aux Dames, commune de Martel, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme. Il s'est empressé de le déposer à la mairie où le perdant a été très heureux de le retrouver.

Nos félicitations pour cet acte de probité.

Que veulent les femmes ?

Elles veulent être délivrées des malaises dus à leur sexe et passer sans trop d'ennuis le cap du retour d'âge. Eh bien ! les Gouttes Florides sont composées spécialement pour leur procurer tout cela. Les Gouttes Florides sont composées de plantes bien-faisantes pour la circulation et pour l'organisme féminin. Elles donnent souvent équilibre, santé, jeunesse : 16 fr. 90 le flacon. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3349.

PETITES ANNONCES

MACHINES A COUDRE SINGER

Vente — Echange — Réparations
Accessoires
M. Bonaure, 24, rue Clemenceau

Mme ESTRADEL
LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

IMPORTANTE

ENTREPRISE REGIONALE

Exécute tous travaux du bois, agencement, menuiserie, meubles sur devis ou à façon. S.I.A.Q., Luzech. Tél. 2.

PLUS DE CHAIVES

Traitement scientifique contre la calvitie, la chute des cheveux, des cils. Ec. : LABORATOIRES CAPILLOGENE, 53, Boulevard Haussmann, Paris, en expliquant votre cas. (Joindre cinq francs en timbres pour tous frais).

A vendre à 1.500 mètres de Cahors MAISON D'HABITATION, avec jardin, vignes et terre labourable. S'adresser chez Mme Mialet, 12, rue Brives, Cahors.

La plus brillante des carrières vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative N° 62 X sur demande accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.E.J., 65, rue de la Victoire, Paris (9^e).

Achetez MEUBLES ANCIENS, même mauvais état, sièges, glaces, étoffes, orfèvrerie. Me rends à domicile. Ecrite : GASPARD, 1, rue des Capucins, Cahors.

A vendre VOITURE RENAULT K.Z.4. Cond. int., bon état, 2 pneus état neuf. S'adresser : Hôtel Ambassadeurs, Cahors.

AU BON MARCHÉ
MAISON BOUCICAUT, PARIS
Madame TALOU
Commissionnaire en marchandises
Bureau de commandes
Catalogue des bijoux
pour Noël et Nouvel An
à la disposition de la clientèle

A vendre SACS TOILE occasion, bon état. S'adresser : Chaigne, 10, Cours Chartreuse, Cahors.

M. André BOUSCARY prévient sa nombreuse et fidèle clientèle qu'il a réouvert son salon de coiffure, 9, rue Clément-Marot à Cahors.

On demande pour Cahors une SECRETAIRE POINTEUSE connaissant parfaitement classements alphabétiques. S'adresser : Office du Travail. Visa n° 383.

1° A vendre PROPRIÉTÉ, 3 km. Cahors, 5-6 ha., maison 2 pièces, état neuf, dépendances bon état, susceptible culture primeurs.

2° A vendre PROPRIÉTÉ, 70 ha. polyculture, gros rapports, maison 6 pièces, dépendances, le tout état neuf. Grange 10-12 bêtes à cornes. Bergerie 70-80 têtes. Eau, électricité, 200 m. Route Nationale, autobus bi-journalier.

3° A vendre 7 km. Cahors, vallée du Lot, 6 ha., MAISON 3 pièces, dépendances bon état. Eau, électricité, culture négligée.

4° A vendre MAISON DE CAMPAGNE avec dépendances bon état, 3 pièces, jardin, verger ; serait laissé 2 ha, meilleure terre attenante avec 1 ha, bois.

5° A vendre deux PROPRIÉTÉS jumelles, 4-6 ha., vallée du Lot, maisons 3-4 pièces chaque, dépendances, le tout état neuf, terre, vigne, bois ; seraient cédées séparément.

6° A vendre, centre Cahors, MAISON, 6 pièces, bon état, susceptibles 8, deux étages, garage, eau, gaz, électricité, rez-de-chaussée susceptible faire magasin, atelier.

7° A vendre TERRAIN A BATIR, 2 km. Cahors, sur Route Nationale, 3.000 m², actuellement planté de fruitiers en plein rapport.

8° A vendre MAISON, 2 pièces, susceptibles 4, état neuf, jardin attenant, 1.200 m², fruitiers, garage, centre localité, 10 km. Cahors, vallée du Lot.

9° A vendre MAISON, 4 pièces, dépendances bon état, jardin 700 m², bord Route Nationale, 12 km. Cahors, quatre autobus journaliers.

10° A vendre PROPRIÉTÉ, 48 ha., très bien située, état de culture parfait, maison et dépendances état neuf, salle de bain, téléphone, cheptel mort moderne au complet, cheptel vif, important, à débattre, grand rapport.

11° A vendre PROPRIÉTÉ, 10 ha., en culture négligée, verger primeurs, cultivé, bâtiments neufs, maison vendue meublée, meubles neufs, cheptel mort suffisant, bon état, cheptel vif, à débattre, très intéressant.

12° A vendre MAISON DE CAMPAGNE, 5-6 pièces, état neuf, grandes dépendances bon état, garage, étables, parc à volailles 50 têtes, jardin potager, verger et vigne (10-15 ha.) formant enclos attenant, 3.000 m² environ, excellent état de culture ; serait laissé 2-3 ha. de bois après entente.

13° A vendre CAFE-RESTAURANT, grande licence, très bien placé, centre Cahors.

14° A vendre CASSE-CROUTE, petite licence, avec appartement 4 pièces, centre Cahors.

15° MENAGE FONCTIONNAIRES, très bien, achèterait en rente viagère sur une ou deux têtes maison avec jardin à Cahors ou propriété aux environs.

Renseignements gratuits.
Agence Immobilière : Cyrille Vais-sié, 2, rue du Portail-Alban, Cahors (Lot). Tél. 662.

Imp. COUSSLANT, Le co-gérant : PARAZINOS
C.O.V. 31.2330 - Cousslant, Cahors
U.O. 3847. — 19-11-43

VENTE AUX ENCHERES DE MEUBLES

qui aura lieu le dimanche 28 novembre 1943, à 14 h., à Castelnau-Montatier (remise Gras), par le ministère de M^e Sylvain FOURNIOLS, notaire à Saint-Paul.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le 7 octobre 1943, sur requête collective de 1^o Dame BREIL Jeanne-Berthe, sans profession, veuve de M. Léon BISMES, demeurant à La Croix des Moines, commune de Saint-Paul ; 2^o Et de dame GAGNAC Jeanne, veuve Gaston GASTAL, demeurant à Lanès, commune de Lascabanes, prise en sa qualité de tutrice légale de sa fille mineure Paule GASTAL, comprenant : Lits, buffets, dont un ancien, pendule à caisse, tables de nuit, chaises, draps de lit, serviettes, cuve, herse, etc.

Paiement comptant et 20 0/0 en sus pour les frais.

Signé : FOURNIOLS.

ETUDE DE M^e JEAN MERIC avoué à Cahors

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Première Instance de Cahors, le dix-neuf novembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : Madame Lucienne LARNAUDIE, sans profession, épouse Gilbert DULLIER, domiciliée de droit avec son mari à Cahors, 2, rue Lamy, mais résidant actuellement à Agadir (Maroc), rue du Pacha, et Monsieur Gilbert DULLIER, caporal au 16^e régiment de tirailleurs, domicilié à Cahors, 2, rue Lamy, il appert que le divorce a été prononcé entre les époux LARNAUDIE-DULLIER, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari. Pour extrait, Cahors, le 13 novembre 1943. L'avoué soussigné : J. MERIC.

ETUDE DE MAITRE JEAN FABRE

Licencié en droit
Notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le quatorze octobre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.), le vingt octobre 1943, volume 786, folio 93, N° 525. Monsieur Etienne-Justin JOUGLAS, hôtelier, et dame Marie-Suzanne CLOU, son épouse, demeurant à Cahors, Hôtel des Voyageurs.

Ont vendu à : Madame Louise-Blanche MARCILHAC, hôtelière, domiciliée à Paris, 36 bis, rue de Dunkerque (X^e).

Un fonds de commerce de café, hôtel, restaurant, situé à Cahors, avenue Jean-Jaurès et place de la Gare, connu sous le nom de Hôtel des Voyageurs, comprenant le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation, la licence de café, restaurant, attachée à ladite exploitation et le droit au bail des locaux où s'exploite ledit fonds et, généralement, tous droits, y compris la carte professionnelle dont le cédant est titulaire et tous éléments attachés à ladite exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour du contrat.

La présente vente a été publiée au Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce dans le numéro du 13 novembre 1943.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de l'insertion renouvelant celle parue au Journal du Lot, le 27 octobre 1943 à Cahors, en l'étude de M^e Jean Fabre, 2, rue Jean Cavalière où domicile a été élu par les parties à cet effet.

Pour deuxième insertion : J. FABRE.

Au Lilas Blanc

FLEURS NATURELLES

ARTICLES FUNERAIRES

79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

que de vous !

— Et vous ? Qu'avez-vous fait de votre côté ?

Il s'éloigna en marchant nerveusement et en continuant de parler :

— Vous avez été toute disposée à accepter les invitations et à être amie avec elle. L'avez-vous fait pour avoir le droit d'être toujours présente et vous jouer de moi à votre aise ?

Le mouvement d'impatience d'Honor s'apaisa subitement. Elle pensa : « Quel enfant il est, après tout ! Un pauvre petit garçon blessé à vie ! »

— Non, dit-elle tout haut, avec douceur ; pourquoi me serais-je jouée de vous ? Il m'a semblé que vous aviez besoin de quelqu'un pour vous aider moralement... vous soutenir dans votre double épreuve... Elle s'arrêta avec un petit rire embarrassé : — C'est tout. Mais si ma présence vous gêne, eh bien ! comme je vous l'ai déjà dit, le remède est tout trouvé, n'est-ce pas ?

Ce soir, l'état d'esprit de Talbot était moribond. Il ne voyait le bien nulle part.

— Que voulez-vous dire ? demandait-il irrité. Vous imaginez-vous que si vous n'étiez pas là mon attitude à l'égard de Rosalie serait différente ? Que je serais à ses pieds et soumis ? Me croyez-vous homme à manquer ? La parole que je vous ai donnée ? Croyez-vous que votre présence seule me préserve de faiblesses dont je pourrais avoir honte plus tard ?

Elle le regarda dans les yeux :

— Vous disiez tout à l'heure que je tenais des propos infâmes sur Rosalie. Vous apercevez-vous que vous êtes en train de dire des choses très offensantes pour moi ? Vous insinuez

plus ou moins que je vous suis inutile, c'est-à-dire que je suis de trop ici ! Si j'avais pu penser que vous ne vous comportiez dignement qu'en raison de ma présence et que parce que vous croyiez avoir quelque obligation vis-à-vis de moi, à cause de la cérémonie du mariage que nous avons subie, je serais partie et je vous aurais laissé aller à votre perte à l'allure qui vous aurait plu. C'est parce que vous m'avez inspiré l'idée que vous valiez beaucoup mieux que certaines de vos apparences et parce que je vous suis redevable d'une grosse dette de gratitude que j'ai essayé de vous aider.

Il se tenait devant elle, les yeux baissés.

— Oh ! je me sens désemparé ! dit-il avec humeur. Si au moins mon maudit bras me laissait la possibilité de reprendre mon métier !... C'est la seule chose que je puisse faire sans tourner à l'imbecillité.

— Non ! fit-elle froidement. Il y a autre chose que vous pourriez faire. Ce sont des excuses.

— C'est bon ! Je m'excuse, dit-il d'un ton boudeur.

— Très bien. Bonsoir, alors.

Et tête haute, elle passa devant lui.

Elle s'était déshabillée et, revêtue du kimono qu'il lui avait donné, assise devant son miroir, elle brossait ses boucles brunes, quand il frappa à la porte.

Elle hésita une seconde, puis répondit :

— Entrez.

Quentin ouvrit la porte mais resta sur le seuil.

(à suivre).

Quentin rougit :

— Dépêchez-vous de venir le faire, vous, grogna-t-il, humilié de constater son infériorité momentanée.

Pendant tout le reste de l'après-midi, Honor se montra l'hôtesse la plus parfaite, même son adversaire ne put lui surprendre une défaillance.

Sur le chemin du retour, assise à côté de son mari, dans leur auto lie-de-vin, Rosalie bâilla, comme si la question ne l'intéressait aucunement.

— Que pensez-vous d'elle, Dicky ?

— Oh ! répondit Sparling, affectant une grande indifférence... je ne crois pas que Talbot, après tout, ait fait une mauvaise affaire.

Rosalie releva ses fins sourcils :

— Il m'a perdue, Dicky !

Le bras de Sparling entourait doucement la taille de la jeune femme.

— Pauvre diable ! Il lui faudra du temps pour se consoler, ma chérie.

Puis, il la regarda avec des yeux Jangoureux, mais il est vrai que ses yeux étaient toujours languoureux, même sans motif ; il n'y pouvait rien.

— Vous m'aimez, n'est-ce pas, Dicky, mon Agoré ? soupira Rosalie. La froide Rosalie qui se plaisait à briser les cœurs, mais qui, à cet instant, quêtait des paroles d'amour en les provoquant sans fierté.

— Mon trésor de beauté, comment un homme pourrait-il ne pas vous aimer ? répliqua le jeune mari avec ardeur.

Mais quoique très ému par la séduction physique de Rosalie, dans un petit coin de sa mémoire, il revoyait la silhouette délicate et charmante d'une jeune femme montée sur une échelle.

Bien entendu M. et Mme Talbot rendirent leur visite à M. et Mme Sparling. Et à ces échanges de politesse, des avances suivirent, des invitations à déjeuner, à dîner, au thé, et même, une ou deux fois, des loges au théâtre.

Honor voyait aussi clairement les menues intrigues de Rosalie que si la belle femme au petit cerveau eût été faite en verre. Mais elle ne s'aperçut pas des manèges de Sparling. Peut-être intrigait-il avec plus d'habileté et de discrétion. On peut-être, justement, toute l'attention et l'intérêt d'Honor étaient-ils concentrés à suivre les manigances de Rosalie, ce qui l'empêcha de remarquer l'ardeur contenue dans l'attitude de Sparling à son égard. Si, par hasard, elle rencontrait les yeux du beau Dicky, leur expression se modifiait si rapidement qu'elle n'avait pas le temps d'y surprendre le je ne sais quoi qui ne doit pas exister dans les yeux d'un honnête homme lorsqu'il regarde la femme d'un autre. Si la main de Sparling touchait incidemment la sienne, elle n'y voyait qu'un geste involontaire et sans importance.

Dick Sparling était né séducteur. Il savait la manière de s'insinuer lentement dans le cœur d'une femme sans qu'elle s'en aperçoive à temps. Mais Honor trouvait que Rosalie s'efforçait d'une façon ridicule : elle essayait de reprendre Quentin sous son jong et Honor se demandait comment Quentin était assez aveugle pour n'en être pas frappé. Il parlait de l'amitié de Rosalie comme s'il lui avait pardonné ses traîtrises.

— On ne peut nourrir toujours un ressentiment, dit-il un soir avec las-

situde, en rentrant du théâtre après un souper au restaurant. La vie est trop courte.

— Non, mais on peut continuer à souffrir ! riposta Honor vivement.

— Je crois que le pouvoir de faire souffrir a été donné à Rosalie par les fées, le jour de son baptême. Elle vous fait souffrir simplement en existant, non parce qu'elle y trouve du plaisir.

Et le visage de Talbot se couvrit d'une sombre rougeur.

— Veut-elle donc me faire encore souffrir ?

— Oui, affirma la jeune femme.

— Veut-elle alors entretenir une passion pour simplement flatter sa petite vanité ?

— Oui, reprit-elle.

Quentin la regarda en face ; ses yeux étincelaient de colère :

— C'est une infamie de dire une chose pareille d'une autre femme !

Honor le regarda avec assurance :

— Néanmoins, c'est la vérité !

— Non ! ce n'est pas ça ! Ça ne peut pas l'être ! Je n'aurais jamais imaginé que vous pourriez dire des paroles si peu charitables !

Il se détourna d'elle, agité comme elle ne l'avait jamais vu. Soudain elle perdit patience et dit :

— Oh ! tout ça c'est très joli, Quentin ! Mais ayez la bonté de vous placer en face des faits et de les regarder. Car dans le fond de votre cœur, vous savez très bien que je dis la vérité. Vous vous retournez contre moi parce que votre amour-propre est blessé. Vous aimez à penser qu'elle a été aimable en toute sincérité. Moi je sais qu'il s'agit uniquement pour elle de ne pas perdre un admirateur. Elle se mo-